

## Arrêté fédéral

approuvant

le budget d'exploitation de la régie des alcools  
pour l'année 1917.

(Du 15 décembre 1916.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE  
DE LA  
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 14 novembre 1916,

*arrête :*

Le budget d'exploitation de la régie des alcools pour l'année 1917 est approuvé dans la teneur suivante :

<b>1. Recettes.</b>	Budget de 1917 Fr
<i>a.</i> Solde de l'exercice précédent . . . . .	pour mémoire
<i>b.</i> Vente de trois-six et d'alcool potable . . . . .	13.699.000
<i>c.</i> Vente d'alcool à brûler et d'alcool industriel, etc. . . . .	9.705.000
<i>d.</i> Vente de futaille . . . . .	pour mémoire
<i>e.</i> Droits de monopole sur les eaux-de-vie fines, etc. :	
Recettes à la frontière fr. 810.000	
moins : remboursements » 20.000	
_____ fr. 790.000	
Recettes à l'intérieur du pays . . . . .	35.000
	825.000
<i>f.</i> Intérêts actifs, moins les intérêts passifs . . . . .	—
	<u>24.229.000</u>

Budget de 1917

Fr.

**2. Dépenses.**

<i>a.</i> Achat de trois-six et d'alcool potable . . . . .	8.980.000
<i>b.</i> Achat d'alcool à brûler et d'alcool industriel, ainsi que de substances dénaturantes . . . . .	8.294.000
<i>c.</i> Achat de futaille . . . . .	pour mémoire
<i>d.</i> Frais de transport . . . . .	272.900
<i>e.</i> Administration :	
1. Administration générale . . . . .	fr. 279.000
2. Administration des entrepôts . . . . .	» 158.600
3. Conférences avec les délégués des cantons, etc. . . . .	» 2.350
4. Bonification à l'administration des douanes . . . . .	» 44.150
	<u>fr. 484.100</u>
Moins : Finance administrative . . . . .	» 5.000
	<u>479.100</u>
<i>f.</i> Intérêts passifs, moins les intérêts actifs . . . . .	500.000
<i>g.</i> Remboursement du bénéfice du monopole sur les produits alcooliques exportés . . . . .	—
<i>h.</i> Entretien et mise au complet des installations des bâtiments d'administration, entrepôts, etc. . . . .	31.500
	<u>18.557.500</u>

**3. Bilan.**

Recettes . . . . .	24.229.000, —
Dépenses . . . . .	18.557.500, —
Excédent des recettes . . . . .	<u>5.671.500, —</u>

**4. Emploi de l'excédent des recettes.**

Répartition aux cantons . . . . .	5.647.684, 50
Versement au fonds de réserve . . . . .	—
Amortissement d'indemnités relatives à l'ab- sinthe . . . . .	—
Solde à reporter sur l'exercice suivant . . . . .	23.815, 50
	<u>5.671.500, —</u>

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.  
Berne, le 13 décembre 1916.

*Le président*, Dr Ph. MERCIER.  
*Le secrétaire*, DAVID.

Ainsi arrêté par le Conseil national.  
Berne, le 15 décembre 1916.

*Le président*, Dr A. BÜELER.  
*Le secrétaire*, SCHATZMANN.

---

Le Conseil fédéral arrête:

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 15 décembre 1916.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :  
*Le chancelier de la Confédération*,  
SCHATZMANN.

---

## **Arrêté fédéral approuvant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour l'année 1917. (Du 15 décembre 1916.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1916
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.12.1916
Date	
Data	
Seite	663-665
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 173

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.